



Remboursement d'un crédit sur compte joint après séparation

Par **claram**, le **26/09/2011** à **12:10**

Situation : une femme contracte un crédit sur le compte joint qu'elle possède avec son partenaire (non marié, non pacsé). Le couple se sépare. Le crédit doit donc continuer d'être remboursé et il est toujours prélevé sur le compte joint, ce qui empêche sa fermeture. L'homme verse donc tous les mois le montant du crédit.

Questions : Comment obliger le deuxième titulaire du compte joint (qui est notamment celui qui à signer le crédit) à verser la moitié de la somme sur le compte joint pour rembourser le crédit ? Quels sont les risques encourus par l'homme s'il arrête de verser de l'argent pour rembourser le crédit initialement signé par la femme ?

merci de vos réponse.

Par **Domil**, le **26/09/2011** à **13:03**

[citation]il est toujours prélevé sur le compte joint, ce qui empêche sa fermeture. L'homme verse donc tous les mois le montant du crédit. [/citation] il est bête. Il peut dénoncer ce compte qui sera alors au seul nom de l'autre

Par **claram**, le **26/09/2011** à **13:41**

Que signifie "dénoncer ce compte" et comment fait-on cela?

Par **Domil**, le **26/09/2011** à **13:42**

<http://www.clesdelabanque.com/web/Cles/Content.nsf/ReferenceLettersDetailWeb?OpenView&Restrict>

Par **claram**, le **26/09/2011** à **13:48**

Je comprends ce que cela signifie mais cela ne va pas empêcher le crédit d'être débité sur ce compte.

Par **Domil**, le **26/09/2011** à **13:50**

et alors ? ça ne le regardera plus